



SOUTIEN DU CIRIEC INTERNATIONAL

**PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE
L'ECONOMIE SOCIALE**

*Consultation lancée par
la Commission européenne*

2021



Contribution du CIRIEC INTERNATIONAL à la consultation lancée par la Commission Européenne intitulée "Feuille de route sur le plan d'action en faveur de l'économie sociale"

Fondé en 1947, le CIRIEC-International est un lieu de rencontres d'universitaires, de chercheurs et de dirigeants d'organisations publiques et privées s'impliquant dans la recherche de modèles économiques tournés vers l'intérêt collectif, dans un contexte social et environnemental qui nécessite de repenser nos façons de produire, d'échanger, de consommer, de participer à la solidarité. A ce titre, il considère que l'économie sociale constitue l'une des formes de l'économie collective nécessaire à la poursuite de l'intérêt général, aux côtés des acteurs des politiques publiques, et saisit l'occasion de cette consultation ouverte par la Commission Européenne pour affirmer ses attentes à l'égard d'un plan d'action pour l'économie sociale en Europe.

1. Nous avons la conviction que l'Europe et le monde ont besoin de l'économie sociale

Jamais la voix de l'économie sociale n'a été aussi nécessaire : nous savons que les réponses aux défis globaux des transitions écologiques et sociales ne viendront pas de seules réponses marchandes ou financières ; nous savons que les mutations technologiques qui sont à l'œuvre et les questionnements éthiques ne trouveront pas de réponses sans la prise en compte de l'intérêt collectif et des individus. Tout ce que représente l'économie sociale est au cœur de ces enjeux :

- une volonté continue de contribuer au contrat social en proposant un cadre d'engagement collectif, dans le respect des droits humains et du rôle des individus ;
- une capacité à innover en proposant des réponses de long terme ;
- un principe d'action qui repose sur le fait d'entreprendre collectivement et de décider de manière égalitaire, transparente et démocratique ;
- une éthique qui repose sur la liberté, l'autonomie et l'indépendance, qui fait de l'économie sociale la substance même d'une économie irriguée par les principes démocratiques ;
- une conception de la création de valeur, d'abord tournée vers ceux et celles qui la créent, qui concilie l'efficacité avec la non-lucrativité ou la lucrativité limitée.

Dans de nombreux pays sur tous les continents elle fait figure de solution, et les autorités locales s'en emparent pour élaborer des politiques territoriales reposant sur des acteurs de toutes sortes s'engageant dans cette voie. Grâce aux associations, coopératives, mutuelles et fondations, l'économie sociale y incarne souvent une histoire des « utopies concrètes » nées des aspirations sociales et des mouvements qui les ont portées puis rendues possibles, au point de participer à la constitution du contrat social de nombreux pays. Aujourd'hui encore, de nombreux jeunes sur tous les continents s'engagent dans l'entrepreneuriat en économie sociale et prennent en charge, grâce à son potentiel d'innovation sociale, de nouvelles problématiques dans des formes parfois expérimentales qui demandent à présent à changer d'échelle ou à être dupliquées, afin de contribuer de manière durable au bien-être de tous.

Les mutations en cours du monde économique et entrepreneurial, provoquées par la crise du capitalisme, mais aussi les opportunités ouvertes par la crise multiforme que nous subissons, nous font penser que l'Union Européenne, forte de ses atouts en la matière, doit parier sur le potentiel de transformation, de cohésion sociale, d'innovation et d'emploi décent... de l'économie sociale. De plus, l'économie sociale peut constituer un allié stratégique pour le secteur public – au plan local, régional, national – pour co-construire et développer des services d'intérêt collectif au bénéfice des populations et des acteurs économiques.

2. Mais il est stratégique d'améliorer au préalable la compréhension, la visibilité et la reconnaissance de l'économie sociale

Parier sur l'économie sociale nécessite tout d'abord de la comprendre et d'en préciser le périmètre, afin d'en faire un objet de politiques publiques.

L'économie sociale n'est pas un secteur mais un mode d'entreprendre qui peut prendre des formes diverses de « sociétés de personnes » (associations, mutuelles, coopératives, fondations, entreprises sociales... selon les définitions nationales) et non de sociétés de capitaux. L'économie sociale est ainsi présente, grâce à cette grande diversité d'entreprises, dans de nombreux secteurs d'activités, souvent aux côtés d'acteurs de marché à vocation lucrative. Intégrés au monde concurrentiel, les acteurs de l'économie sociale sont même souvent des précurseurs de leurs activités (dans la banque et l'assurance par exemple), voire même des leaders. Parfois effacés derrière leurs statuts, leurs activités font partie de notre paysage quotidien (dans le commerce, la culture, la santé, le sport, la formation..., sans oublier les services aux entreprises).

Cette réalité, qui s'appuie sur des données tangibles en matière de PIB et d'emplois mais aussi sur des statistiques fragiles, est néanmoins un frein à la compréhension de ce qu'est l'économie sociale et son existence à l'échelle de l'Union. Non seulement elle ne connaît pas de définition européenne, mais seuls quelques Etats membres en disposent d'une (France, Espagne, Portugal...). Surtout, la doctrine de la Commission Européenne, malgré une ouverture notable aux problématiques de l'économie sociale depuis quelques années, ignore cette réalité en raison de la rédaction de l'article 54 du TFUE qui ne reconnaît que deux formes d'activités économiques, à savoir la société commerciale et la société à but non-lucratif, mais cette dernière étant fondée sur la gratuité des services, définition incohérente avec les réalités d'acteurs nationaux qui ont des activités de marché et qui illustrent tout le potentiel de développement de l'économie sociale.

Malgré sa forte territorialisation qui la rend impossible à délocaliser, malgré sa dimension citoyenne qui favorise l'engagement des personnes dans l'activité économique et sociale, malgré sa complémentarité avec les politiques publiques, les freins juridiques à sa reconnaissance comme une réalité entrepreneuriale sont des obstacles à sa promotion comme une économie ouverte à l'échelle de l'Union. Pourtant, dans le contexte de crise économique et sociale que traverse l'Europe, nous avons la conviction d'une part que les moteurs de l'innovation comme de la relance se jouent dans les territoires, et d'autre part qu'il est possible d'inscrire les acteurs de l'économie sociale dans des stratégies sectorielles ambitieuses à l'échelle de l'Union.

3. Les entreprises et organisations de l'économie sociale sont donc en droit d'attendre un cadre de développement favorable à leurs formes d'entreprendre au-delà de leurs activités

La prise en compte des réalités et des spécificités juridiques des entreprises et organisations de l'économie sociale, notamment leur non-lucrativité ou leur « lucrativité limitée », doit permettre d'une part de mieux les intégrer aux politiques générales de développement économiques sans que leurs statuts ne soient un obstacle, mais aussi d'autre part de favoriser leur croissance en améliorant leur accès aux marchés publics (notamment pour celles de ces entreprises qui se donnent des objectifs d'insertion des personnes ou de prise en compte d'enjeux environnementaux et sociaux), en renforçant leur coopération avec le secteur public (dans l'organisation de la réponse aux besoins sociaux et environnementaux, et à la constitution de « communs »), en stimulant des alliances mutuellement enrichissantes entre elles ou avec les grandes entreprises commerciales.

Grâce à sa forte dimension citoyenne et collective, l'économie sociale peut aussi constituer un levier majeur de lutte contre l'exclusion numérique et de transformation des activités de services et d'accompagnement des personnes isolées ou fragiles. Elle peut aussi proposer des formes entrepreneuriales adaptées pour favoriser, à l'échelle des territoires, des stratégies de conversion écologique grâce à son ingénierie et à sa capacité inclusive.

Enfin, il est souhaitable de favoriser la connaissance et la diffusion des réalisations de l'économie sociale pour en permettre le changement d'échelle et la duplication. Malgré la crise, les initiatives en matière d'économie sociale sont de plus en plus nombreuses, et les jeunes sont très attirés pour y travailler, pour y entreprendre, ou pour s'y engager. Un objectif pourrait être de soutenir l'échange et la diffusion d'expériences et de bonnes pratiques ayant un impact en matière d'innovation sociale et d'économie sociale en général, afin de susciter les projets, de les rendre visibles pour les pouvoirs publics, et de favoriser leur émergence comme leur croissance auprès des organismes financiers publics et privés.

4. La démocratie européenne a besoin de l'économie sociale

A l'heure où nos démocraties politiques sont fragilisées de multiples façons, encourager les formes collectives d'engagement, de décision et d'innovation, est un enjeu stratégique. L'économie sociale est à ce titre une économie fondamentalement démocratique : moyen de citoyenneté économique et sociale, lieu de décision collective, activités d'inclusion des personnes... elle contribue fortement à la vitalité de nos démocraties, à condition que les législations et pratiques politiques nationales ne découragent pas (ou ne répriment pas) l'action de la société civile organisée.

Toutes ces considérations sont au cœur des débats de société sur la contribution de l'entreprise dans la recherche de l'intérêt collectif, voire dans certains cas de l'intérêt général, sur la contribution du travail et de son sens dans nos vies, sur la contribution des citoyens et des citoyennes dans l'acte de production et de consommation, sur la transparence attendue dans



l'organisation économique et financière... sur l'espoir d'une économie qui soit plus directement au service de l'humain.

En ce sens, nous avons aussi la conviction que l'économie sociale partage avec le projet politique fondateur de l'Union un socle de valeurs communes qu'il s'agit de réaffirmer au moment où la Commission s'interroge non seulement sur un pacte de développement de l'économie sociale, mais aussi sur l'avenir de l'Union européenne.